

C de nseil Quartier

**Votre
compte
rendu**

RÉUNION DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 - Groupe scolaire Berliet

**BERLIET
ET ENVIRONS**



CHRISTELLE KHEZZARI
Coprésidente habitante



FARIDA SAHOULI
Coprésidente élue

> Point général **avec la police municipale**

Comme dans de nombreuses communes de France, des comportements inciviques, notamment liés aux excès de vitesse et aux infractions au code de la route, nuisent à la tranquillité du quartier. Consciente de ces enjeux cruciaux, la police municipale a intensifié ses contrôles, avec un total de 1500 verbalisations pour l'année en cours. La municipalité a également développé le dispositif de vidéoprotection, facilitant ainsi la vidéo-verbalisation pour des actions rapides et concrètes en faveur de la sécurité de tous. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de maintien de l'ordre public et de préservation de la tranquillité pour chaque San-Priot. Les stationnements prolongés et dangereux peuvent poser problème et affecter la sécurité de certains axes. La police municipale, bien que faisant preuve de discernement, maintient une politique stricte en matière de stationnement abusif.

Cette vigilance s'est traduite par le retrait de sept véhicules en stationnement illicite impasse d'Auvergne.

Des actes de vandalisme et de vol de véhicules ont été récemment signalés dans le quartier. Face à ces incidents, la police municipale s'engage activement, multipliant les rondes pour sécuriser les lieux. Les résidents sont invités à signaler immédiatement tout comportement suspect au commissariat de police municipale, dont les services sont accessibles par téléphone de 6h à 4h du matin, 7j/7, au 04 78 20 00 95. Les conseillers de quartier remercient les équipes du commissariat pour leur réactivité et leur présence renforcée à chaque appel des riverains. Pour les dépôts de plainte, il est conseillé de se rapprocher du commissariat de la Police nationale en centre-ville. Depuis 2014, la municipalité a entrepris un renforcement significatif des effectifs et des moyens de la police municipale, traduisant ainsi son engagement pour la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Aujourd'hui, cet effort se poursuit avec une augmentation continue des dispositifs de sécurité dans une démarche de proximité et de protection, en adéquation avec les attentes des conseillers de quartier et des San-Priots. La Ville réaffirme sa volonté d'offrir un cadre de vie serein et sécurisé pour tous.

> Composition **du conseil de quartier**

Suite à la démission de M^{me} Teixeira (qui reste cependant membre du conseil de quartier), un nouveau binôme a été élu. Félicitations à M^{me} Khezzari, élue co-présidente habitante, et à M^{me} Josse, qui prend le rôle de suppléante. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions et les remercions pour leur engagement au service du conseil de quartier.

> Demandes **d'aménagement ou nouveaux dispositifs**

Pont Berliet inadapté et dangereux pour les piétons.

Ce pont est situé sur la commune de Vénissieux et pourrait être démolie dans le cadre du projet de modernisation de l'Étoile Ferroviaire Lyonnaise. Porté par la SNCF, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce projet, encore en phase d'étude, envisage plusieurs scénarios, dont la déconstruction du pont en question. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que de nouvelles informations seront disponibles. En attendant, vous pouvez suivre l'avancement du projet sur le site officiel: www.etoileferroviairelyonnaise.fr

Installation d'un panneau «tranquillité publique» sur le parc Îlot A6

Un panneau a été installé il y a quelques semaines portant l'inscription «*Merci de veiller à la tranquillité des riverains*», dans l'espoir de renforcer le respect et la quiétude au sein du voisinage. Les horaires d'ouverture de l'ensemble des places, parcs et jardins de la Ville sont fixés par arrêté municipal : de 7h à 22h. Ces horaires, adaptés et raisonnables, visent à préserver la tranquillité des riverains. En dehors de ces créneaux, nos agents veillent au respect de la fermeture et interviennent pour faire évacuer les lieux si nécessaire. En cas de besoin, nous vous invitons à solliciter l'intervention d'un équipage de police municipale.

Ramassage des feuilles cité Berliet

Le ramassage des feuilles est programmé chaque semaine, avec un pic d'activité attendu entre le 2 et le 20 décembre. Chaque année, le service de nettoyage de la Métropole de Lyon déploie des moyens pour évacuer les grandes quantités de feuilles accumulées dans le domaine public de la Cité Berliet, auxquelles s'ajoutent celles déposées par des riverains depuis leurs jardins. Les responsables de secteur évaluent quotidiennement la situation et ajustent les ressources en conséquence. Un délai est parfois nécessaire entre la chute des feuilles et leur ramassage, en raison de la priorisation des interventions, des volumes à traiter, de la disponibilité des équipements, de l'avancement des opérations et des conditions météorologiques. En renfort des agents de terrain, une trentaine d'actions supplémentaires sont mises en place chaque année, avec des équipements spécifiques comme des balayeuses de grande capacité et des aspirateurs à feuilles, pour assurer un nettoyage optimal.

Information bornes à déchets alimentaires

La Métropole de Lyon a pour obligation d'organiser le tri à la source des biodéchets. La Métropole a ainsi lancé la collecte des déchets alimentaires, permettant leur valorisation en compost plutôt que leur incinération. Le déploiement des bornes à compost s'étend progressivement à travers le territoire depuis 2021.

Lors de l'installation des bornes, les ambassadeurs de la prévention et du tri de la Métropole rencontrent les habitants sur les marchés, lors d'événements et en porte-à-porte pour expliquer le dispositif, avec un affichage dans les immeubles pour annoncer leur visite.

Les bornes sont collectées deux à quatre fois par semaine selon les secteurs et nettoyées une à deux fois par mois en fonction de la saison, afin de limiter les nuisances. 4 bornes seront installées dans le quartier.

Ouvrir la barrière du foncier de l'îlot

M. le maire se montre favorable à une extension du stationnement sur l'emplacement de l'ancien parking utilisé par le TTA, en maintenant cependant une vigilance particulière quant à l'impact sur la qualité de vie des riverains. Le projet devra être étudié et approuvé par le conseil de quartier pour que cette initiative s'intègre harmonieusement dans le cadre de vie du secteur.

> Budget participatif, retour d'expérience sur l'aire de jeux inclusive au Parc Berliet et mise en place de la 2^e phase

Le budget participatif est un outil précieux pour renforcer l'engagement citoyen et encourager des projets qui enrichissent la vie du quartier. Grâce à une enveloppe de 160 000 € allouée aux conseils de quartier, les habitants ont pu proposer diverses initiatives d'embellissement et de

réaménagement de leur cadre de vie. En 2024, le conseil de quartier et la municipalité, en collaboration avec différents acteurs locaux, ont concrétisé la création d'une aire de jeux inclusifs, accessibles aux enfants en situation de handicap. Ce projet, qui a rencontré un grand succès, prévoit une deuxième phase d'aménagement en 2025, avec l'ajout de nouveaux équipements pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants.

> Fête des lumières / Noël en partenariat avec l'ACS, programme et appel à volontaires

La fête des lumières 2024 de Berliet en partenariat avec l'association du quartier ACS se déroulera le vendredi 20 décembre. Ce moment emblématique de la vie de quartier sera l'occasion de célébrer ensemble la magie des lumières. Le rendez-vous est fixé à 17h30, pour une soirée de partage et de convivialité.

VILLE DE
SAINT-PRIEST

Contact mairie «Conseils de quartier» :

Aurélien Leprêtre
Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest
Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier «Berliet et environs» c'est...

22 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

AGULHAS M.-D., AUTEFAGE L., CHAMPAULT M.,
EL GHARRABI H., FERRAND C., GARCIA A., HIDALGO PEREZ L.,
JOLIVET J., **JOSSE S.**, **KHEZZARI C.**, **KHEZZARI A.**, **MACARI D.**,
MARTORELL S., MOUSSA K., MRAD BRAHAM N., **NZONDO A.**, PEYQUET J.,
RADIOLOF LONJON M., RETY C., **REVERDY L.**, **SALMON V.**, **TEIXEIRA M.**

